REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération n°2026-09-21-001

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 21 septembre 2026

Le vingt et un septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 17/09/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 18 - Votants : 19 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, les adjoints au maire, Mme Laurel LAURENT, M Olivier CRÉMET, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Edwige GROSS-MORAT, Mme Sophie LATOUR, Mme Magalie LYSANIUK, Mme MERIAU Anne Cécile, M BONNET François, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Emmanuelle RETIÈRE

Absents excusés : M Arnaud FRON

Pouvoir(s) : - M Arnaud FRON donne pouvoir à M Stéphane LEMOINE

Secrétaire de séance : Mme Laure PICARD-PHILIPPON

2026-09-21-001 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

Considérant que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux en même temps que la convocation,

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

M. Le Maire demande aux conseillers de faire part de leurs observations éventuelles. Aucune observation ni remarque n'a été faite sur le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Mme Laure PICARD PHILIPPON

MAIRIE DE MONNIERES LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire
Jacques DRONNEAU